

# Réunion du Conseil municipal de Mûrs-Erigné (Maine & Loire)

le mardi 15 janvier 2019

## Procès-Verbal de la 56<sup>ème</sup> séance

---

- ✓ date de la convocation : **08 janvier 2019**
- ✓ conseillers en exercice : **28**
- ✓ conseillers présents : **20**
- ✓ procurations : **06**
- ✓ publication : **08 janvier 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quinze janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Erigné se sont réunis, dans la salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Damien COIFFARD, maire** ;

### Présents : M. COIFFARD, maire

**M. AUDOUIN, Mme SAUVAGEOT, Mme FAVRY, M. GUEGAN, Mme LOUAPRE et M. FERNANDEZ, adjoints**

**M. PELTIER, Mme PICHOT, Mme GILBERT, Mme NOUVELLON, M. CAREAU, M. GUIRONNET, Mme BUSSON, Mme PLEURDEAU et M. HEUSELE.**

**M. BODARD et M. SANTOT.**

**M. AGUILAR et Mme FLEURY-LOURSON** formant la majorité des membres en exercice.

### Représentés : **Monsieur LAPLACE** : pouvoir à Madame SAUVAGEOT

**Madame BAZANTÉ** : pouvoir à Monsieur FERNANDEZ

**Madame GUEGAN** : pouvoir à Monsieur GUEGAN

**Madame MONTÉARD** : pouvoir à Madame PICHOT

**Monsieur PICHON** : pouvoir à Monsieur BODARD

**Monsieur COQUEREAU** : pouvoir à Monsieur SANTOT

### Absents ou excusés : **M. KERMORVANT et Mme TRAORÉ.**

## 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. **Madame Marie-Josèphe PICHOT** est désignée secrétaire de séance.

## 2. Procès-verbal de la séance du 04 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2018, n'appelant aucune observation est approuvé.

- ✓ Le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2018, est approuvé à l'unanimité.

### VOTE

<i>en exercice</i>	28	<b>POUR</b>	<b>26</b>
<i>présents</i>	20	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<i>procurations</i>	6	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
<i>pris part au vote</i>	26	<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

## 3. Vœu de soutien à la campagne #MaCommuneJyTiens

### - Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de réaffirmer le rôle et la place de la commune, du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée, l'AMF a lancé, lors du 101<sup>ème</sup> Congrès des maires, une campagne de communication nationale signée Les maires de France et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens (novembre 2018 à novembre 2019).

Cette campagne inédite a pour objet de mettre en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes. L'équipe municipale en place a décidé de soutenir cette campagne car elle illustre bien l'état d'esprit qui nous anime. Nous nous battons au quotidien pour :

- Une commune proche des citoyens : la commune a plus que jamais un rôle de proximité à jouer. Elle constitue un lieu de vie, une communauté d'échange, un maillon indispensable de solidarité, un prolongement de la république au plus près des citoyens. Elle doit être à l'écoute et au service du citoyen. Cela se traduit pour Mûrs-Érigné par la mise en place d'une démocratie participative avec une co construction des projets, une attention particulière aux attentes et aux évolutions de la vie quotidienne et des services publics.
- Une commune autonome fiscalement sur son territoire : la commune peut d'autant mieux jouer ce rôle de proximité qu'elle possède l'autonomie fiscale nécessaire à sa libre administration. Les contraintes budgétaires qui pèsent aujourd'hui sur les finances de la commune nous obligent à être créatif et innovant pour améliorer la qualité de vie et le service aux administrés.
- Le maintien d'un lien constant avec la population : rien ne serait possible sans l'investissement des élus locaux, maire, adjoints, conseillers municipaux, sur la commune. Leur présence constante au contact des administrés participe également à construire cette relation de confiance et de proximité. Ils ne comptent pas leurs heures, ils répondent présents jours et nuits, ils s'investissent totalement dans leurs missions au service du public, sans compensation financière à hauteur de leur investissement.

Servir le citoyen et agir pour la République, les élus locaux le font !

**M. BODARD est favorable à cette campagne. Malgré la réforme de l'article 72 de la Constitution sur l'autonomie financière des Collectivités locales de 2005 et 2007, il déplore qu'elle ne soit appliquée par le Gouvernement. Il demande à ce que l'association des Maires de France se mobilise et tape du poing sur la table afin de soutenir les Collectivités. Il a été dit qu'il n'était pas question d'infléchir la politique gouvernementale, ce qui favorise un sentiment de négligence, et qui est dévastateur pour les Collectivités locales et plus particulièrement les Communes qui sont actuellement les seuls grands garants de la cohésion sociale et républicaine. Dans l'état actuel de la République, il appelle les Collectivités locales à être fermes et à pousser le Président de la République et son gouvernement vers plus de respect mais aussi une autre vision des services publics, y compris locaux.**

**M. AGUILAR ajoute que les Collectivités locales sont de plus en plus contraintes. De plus, il rappelle que lors du Congrès des Maires de France, le Président de la République n'avait pas répondu présent à l'invitation. Il appelle à la participation au débat national, en précisant que l'Etat s'appuie sur les Collectivités pour organiser des débats et faire remonter les cahiers de doléance, il insiste pour que ces cahiers soient bien lus et que les doléances soient bien prises en compte par le Gouvernement. Il ajoute que de nombreuses contradictions existent entre les discours du Président et les décisions du Gouvernement. Comment ces contradictions vont-elles être gérées ? Il y a de nombreuses choses à prendre en compte comme le pouvoir d'achat, la justice sociale, la justice territoriale, les changements importants concernant les modes de fonctionnement des votes, et autres. Le groupe votera donc pour cette campagne avec cette interrogation qui pèse derrière.**

**M. BODARD souhaite ramener le débat au niveau des Communes. Sur l'autonomie fiscale où il y a grand danger, on voit qu'il y a tergiversation au Gouvernement, il faut refuser aujourd'hui toute suppression qui n'est pas remplacée par un autre impôt ou une taxe uniquement sur l'autonomie des Communes, le Gouvernement ne respecte pas ses engagements et les Collectivités locales sont perdantes. Il appelle à plus de clarté et obliger l'Etat à s'engager notamment sur la taxe d'habitation.**

**Le rapporteur est en accord avec ces discours. Les Collectivités doivent afficher plus de fermeté sur les impôts locaux et notamment sur la taxe d'habitation, une réflexion plus globale est à mener. Ces remarques ont été prises en compte par le Maire. Il revient sur le débat national, au niveau de la commune, un registre de doléances a été mis en place, il est mis à disposition des habitants et se remplit de plus en plus chaque jour. Suite à des échanges avec les érimûrois, le rapporteur trouverait intéressant de nommer des référents, parmi les habitants, de créer des réunions publiques et ainsi faciliter le débat avec mise à disposition de salles communales, de logistique. Les élus sont là pour accompagner, écouter et permettre aux habitants de manifester leurs motivations et leur désir d'implication dans cette démarche, ce qui permettra de faire remonter la vie quotidienne des érimûrois et le décalage qui s'est installé. Cette démarche pourrait être en lien avec la parlementaire, madame Stella DUPONT. Elle serait à l'écoute de la Collectivité. Une réunion en présence de la députée pourrait être organiser afin d'échanger, lui remettre le registre des doléances ainsi que les comptes rendus potentiels des réunions publiques de concertation.**

**M. BODARD ajoute qu'à l'intervention de madame la Députée, elle devra faire remonter les informations que la Commune lui donnera (compte rendu de réunion publique, cahier de doléances). Elle devra rendre compte**

de ce qu'elle a voté notamment sur le budget et autres. Les assistants sociaux pourraient être interrogés sur l'évolution de la pauvreté, afin que la Commune puisse expliquer ce qu'il s'y passe, ce qui a pu être observé et ce qu'elle compte faire pour y remédier.

**M. le Maire lance un appel à la population. Si vous êtes intéressé pour mener ce travail de concertation en lien avec la Collectivité, merci de vous rapprocher des services de la Mairie.**

- ✓ Les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité**, apportent leur soutien à la campagne #MaCommuneJyTiens.

VOTE			
<i>en exercice</i>	28	<b>POUR</b>	<b>26</b>
<i>présents</i>	20	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<i>procurations</i>	6	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
<i>pris part au vote</i>	26	<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

## Commande publique (1)

### 4. Délégation de service public du camping des Varennes – présentation du rapport du délégataire

- **Rapporteur : Monsieur AUDOUIN, adjoint en charge de la vie associative**

Par délibération du 14 janvier 2013, le Conseil municipal a choisi de confier à M. et Mme Bruno CHEVALIER l'exploitation du camping municipal dit des Varennes, dans le cadre d'une délégation de service public.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1411-3 et à celles de la convention établie avec le délégataire, il est présenté aux membres de l'Assemblée le rapport annuel des activités et leurs résultats financiers du délégataire pour l'année 2018.

**Mme FLEURY-LOURSON intervient sur la forme et sur le fond. Si la commission est sensée servir à quelque chose, il est dommage que ce rapport n'est pas été présenté lors d'une réunion en amont du conseil municipal. La commission aurait dû se réunir avant.**

- ✓ Les membres du Conseil municipal ont pris acte de la présentation du rapport annuel 2018 du délégataire de la DSP du camping des Varennes.

### 5. Délégation de service public du camping des Varennes – avenant 01

- **Rapporteur : Monsieur AUDOUIN, adjoint en charge de la vie associative**

La Délégation de Service Public du camping des Varennes, d'une durée de 6 ans expire le 31 mars 2019.

Il est donc envisagé le lancement d'une nouvelle procédure.

Compte tenu du planning prévisionnel, la DSP impliquant des délais de mise en œuvre importants, et compte tenu de la date de remise des documents par l'actuel délégataire le 07 décembre 2018, la nouvelle DSP pourrait démarrer le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le projet d'avenant à la délégation de service public.

**M. BODARD ne comprend pas du tout. Il comprend les délais et l'avenant mais pas le changement de délégataire au mois de juin surtout s'agissant d'un camping. La saison commence en avril et il est très embêtant de changer de gestionnaire au mois de juin. Pourquoi ne pas faire un avenant sur un an afin de ne pas couper la saison.**

**M. AUDOUIN répond que la législation a été vérifiée et l'avenant ne peut être de plus de 3 mois. La préfecture approuve cette proposition.**

**M. AGUILAR intervient, dans ce cas-là, la délégation de service public ne peut être que faussée, il n'est pas envisageable de mettre quelqu'un à la porte au mois de juin.**

**M. PELTIER se demande pourquoi ça n'a pas été fait avant la réception du rapport du camping ? Pourquoi ça n'a pas été anticipé ?**

**Mme FLEURY-LOURSON a connu des DSP prorogée d'un an et s'étonne de cette décision de la préfecture.**

- ✓ Les membres du Conseil municipal, **à la majorité compte tenu du vote ci-après,**
  - prorogent de manière exceptionnelle la convention actuelle de DSP du Camping des Varennes pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2019,
  - autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation.

**VOTE**

<i>en exercice</i>	28	<b>POUR</b>	<b>25</b>
<i>présents</i>	20	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<i>procurations</i>	6	<b>ABSTENTION</b>	<b>1</b>
<i>pris part au vote</i>	26	<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

**6. Délégation de service public du camping des Varennes – lancement d'une nouvelle procédure**

- **Rapporteur : Monsieur AUDOUIN, adjoint en charge de la vie associative**

La Délégation de Service Public du camping des Varennes, d'une durée de 6 ans expire le 31 mars 2019.

Il est donc envisagé le lancement d'une nouvelle procédure.

Le rapport de présentation détaille les caractéristiques de cette opération, dont la durée serait rapportée à 4 ans afin de prendre en considération la future étude touristique.

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le rapport annuel 2018 du délégataire, monsieur CHEVALIER,

Vu le rapport de présentation de la nouvelle délégation de service public.

**Le rapporteur précise que pour le lancement de cette consultation, une commission DSP devra se réunir. Monsieur BODARD se propose en tant que membre titulaire et monsieur COQUEREAU en tant que membre suppléant afin de mettre à jour cette commission.**

- ✓ Les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité**,
  - approuvent le contenu et les caractéristiques des missions à déléguer, telles que définies dans le rapport de présentation,
  - autorisent la commune à lancer la procédure de consultation en recherche d'un nouveau délégataire.

**VOTE**

<i>en exercice</i>	28	<b>POUR</b>	<b>26</b>
<i>présents</i>	20	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<i>procurations</i>	6	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
<i>pris part au vote</i>	26	<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

## Finances locales (7)

### 7. Logements locatifs – garanties d'emprunts – Immobilière PODELIHA – rénovation énergétique de 20 logements situés « Domaine de Coubertin »

- **Rapporteur : Monsieur FERNANDEZ, adjoint en charge des finances locales**

Dans le cadre de l'opération « rénovation énergétique de 20 logements situés Domaine de Coubertin », l'Immobilière PODELIHA sollicite de la collectivité la garantie d'emprunt du financement de 50 % du prêt.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de Mûrs-Érigné accorde sa garantie à hauteur de 50,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 208.000,00 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°90328 constitué d'une ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt N°90328 en annexe signé entre PODELIHA et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande formulée par la SA HLM l'immobilière PODELIHA, 13 rue Bouché Thomas – CS 10906 – 49009 ANGERS Cedex 01, tenant à solliciter la garantie de la commune de Mûrs-Érigné.

**Le rapporteur répond à l'interrogation de M. SANTOT sur la durée du prêt qui est de 15 ans.**

**M. BODARD demande des informations sur les bailleurs sociaux et leur mobilisation financière pour la rénovation énergétique des logements de la commune.**

- ✓ Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,
  - approuvent les conditions du contrat de prêt n° 90328,
  - apportent la garantie d'emprunts du financement à hauteur de 50% du prêt sollicité par l'Immobilière PODELIHA.

**VOTE**

<i>en exercice</i>	28	<b>POUR</b>	<b>26</b>
<i>présents</i>	20	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<i>procurations</i>	6	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
<i>pris part au vote</i>	26	<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

**8. Budget communal – annule et remplace la décision modificative de crédits n°06**

- **Rapporteur : Monsieur FERNANDEZ, adjoint en charge des finances publiques**

Pour faire suite à la mise en place du Budget Primitif 2018, il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus au Budget. La délibération n°125-2018 en date du 06 novembre 2018 présentait une erreur matérielle à l'article 775. La somme de cet article a également été retiré de l'article 022 afin d'équilibrer.

Le rapporteur précise que le tableau ci-dessous propose donc une nouvelle répartition des dépenses et des recettes équilibrées.

<b>Dépenses</b>	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues - 01	3 015.00
60611 (011) : Eau et assainissement - 026	-2 000.00
60611 (011) : Eau et assainissement - 823	-1 000.00
60623 (011) : Alimentations - 33	500.00
60623 (011) : Alimentations - 522	100.00
60628 (011) : Autres fournitures non stockées - 522	60.00
60631 (011) : Fournitures d'entretien - 91	800.00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 33	-1 000.00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 522	900.00
60636 (011) : Vêtements de travail - 251	585.00
60636 (011) : Vêtements de travail - 520	75.00
60636 (011) : EPI - 810	-400.00
60636 (011) : Vêtements de travail - 810	400.00
6064 (011) : Fournitures administratives - 522	-900.00
6068 (011) : Autres mati. travaux batiments - 810	4 000.00
611 (011) : Cont. pr. serv. balayage/voirie - 822	-1 078.00
6135 (011) : Locations mobilières - 522	1 600.00
6135 (011) : Locations mobilières - 810	1 000.00
615228 (011) : Autres bâtiments - 020	19 800.00
615231 (011) : Voiries - 822	9 000.00
61551 (011) : Matériel roulant - 810	2 000.00
6161 (011) : Multirisques - 01	1 080.00
6226 (011) : Honoraires - 212	2 000.00
6232 (011) : Fêtes cérém. guirl. noel/fête hi - 020	900.00
6251 (011) : Voyages et déplacements - 01	850.00
6251 (011) : Voyages et déplacements - 212	780.00
6251 (011) : remboursement frais de transport - 321	200.00
627 (011) : Services bancaires et assimilés - 01	150.00
6455 (012) : Cotisations pour assurance du personnel - 01	60 000.00
6532 (65) : Frais de mission - 020	1 350.00
65548 (65) : Autres contributions - 814	3 050.00
65548 (65) : Autres contributions - 822	6 295.00
65731 (65) : Etat - 255	1 200.00
657361 (65) : Caisse des écoles - 255	-600.00
657361 (65) : Caisse des écoles - 255	-600.00
6574 (65) : Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé - 30	-1 000.00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance - 01	-15 000.00



<b>Total dépenses :</b>		<b>98 112.00</b>
<b>Recettes</b>		
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	
6419 (013) : Remboursements sur rémunérations du personnel - 01	10 000.00	
6419 (013) : Remboursements sur rémunérations du personnel - 020	-35 000.00	
6479 (013) : Remb. sur autres charges sociales - 411	2 050.00	
7022 (70) : Coupes de bois - 01	-257.00	
70845 (70) : aux communes membres du GFP - 020	30 000.00	
73111 (73) : Taxes foncières et d'habitation - 01	41 694.00	
73223 (73) : Fds de péréquation des ress com et intercom - 01	-12 430.00	
7411 (74) : Dotation forfaitaire - 01	-385.00	
74121 (74) : Dotation de solidarité rurale - 01	9 542.00	
74127 (74) : Dotation nationale de péréquation - 01	894.00	
74718 (74) : Autres - 026	200.00	
74718 (74) : Autres - 213	7 190.00	
74718 (74) : Autres - 213	7 190.00	
74741 (74) : Communes membres du GFP - 211	335.00	
74748 (74) : Autres communes - 212	-1 980.00	
74834 (74) : Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières - 01	1 566.00	
74835 (74) : Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita. - 01	8 746.00	
752 (75) : Rev. immeuble ccjc - 33	-6 000.00	
752 (75) : Revenus des immeubles camping - 95	158.00	
7588 (75) : Autres produits divers de gestion courante - 020	31 979.00	
773 (77) : Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale - 01	4 620.00	
7788 (77) : Produits exceptionnels divers - 822	-2 000.00	
<b>Total recettes :</b>		<b>98 112.00</b>

**M. BODARD** interroge sur le montant de la cotisation du personnel qu'il trouve élevé.

Le rapporteur précise qu'il s'agit du personnel, somme passée en début d'année 2019.

- ✓ Les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuvent les mouvements de crédits présentés ci-dessus.

**VOTE**

<i>en exercice</i>	28		<b>POUR</b>	26
<i>présents</i>	20		<b>CONTRE</b>	0
<i>procurations</i>	6		<b>ABSTENTION</b>	0
<i>pris part au vote</i>	26		<b>TOTAL</b>	26

**9. Décisions du maire prises par délégation**

- **Rapporteur : Monsieur le Maire.**

a. **Décisions du maire**

Par délibération du 28 avril 2014, le Conseil municipal a décidé d'accorder au Maire les délégations mentionnées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L.2122.23 de ce même code, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prises en vertu de ce pouvoir.

- 56-01**      22.11.2018      Il est signé un contrat à la date du 19 novembre 2018 avec VISIOCOM-TRAFIC COMMUNICATION – ZI de l'Hippodrome – 16 avenue Jean Perrin – 33700 MERIGNAC. Ledit contrat est établi pour une durée de 3 ans et prendra effet à la date de livraison du véhicule. Le contrat a pour objectif d'accorder la gratuité d'un véhicule utilitaire type Peugeot Partner Electric rallongé sous la condition suspensive d'obtention par le loueur de la recette publicitaire nécessaire au financement de l'opération.
- 56-02**      20.11.2018      Concession n°1241 temporaire de terrain dans le cimetière communal d'Erigné.
- 56-03**      27.11.2018      Une convention simplifiée de formation professionnelle n°45-2018, concernant la formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) » est signée avec PROTECTION CIVILE 49 – 1 rue Bel air – BP 60064 – Ste Gemmes sur Loire 49130 LES PONTS DE CE Cedex. La formation ci-dessus dénommée aura lieu le 19 décembre 2018, dans les locaux de l'Hôtel de Ville et concernera 10 employés municipaux. Le montant de la prestation est arrêté à 600.00 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, à l'article 6184 « versement à des organismes de formation ».
- 56-04**      29.11.2018      Une convention simplifiée de formation professionnelle n°45540, concernant la formation « Habilitation électrique – travaux non électriques BS-BEM » est signée avec LEBOURDAIS FORMATION – BP 30157 – 3 rue de la Charbonnerie – St Sylvain d'Anjou 49480 VERRIERES EN ANJOU. La formation ci-dessus dénommée aura lieu les 20 et 21 décembre 2018, dans les locaux LEBOURDAIS 49 et concernera 1 employé municipal. Le montant de la prestation est arrêté à 378,00€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, à l'article 6184 « versement à des organismes de formation ».
- 56-05**      18.12.2018      Concession n°1244/895 temporaire de terrain dans le cimetière communal de MURS.

Marchés publics : inclus par délégation du Conseil municipal :  
Sans objet.

Préemption de la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole : sans objet.

Contrats CCJC signés dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

N°	date contrat	CONTRAT
<b>1</b>	4.12.2018	nature : <b>Contrat cession</b> SPECTACLE : Coté jardin côté cour Contractuel : <b>Cie résonance</b> date spectacle : <b>18.12.2018</b> montant : 2900 € autre avantage : /
<b>2</b>	7.11.2018	nature : <b>Convention de prestation</b> SPECTACLE : Ciné débat Harcélement contractuel : <b>Association ACVS-49</b> date spectacle : <b>7.11.2018</b> montant : 100 € autre avantage : /

## 10. Questions diverses

► **Monsieur BODARD :**

« Quelle jouissance à la lecture du journal du mardi 08 janvier 2019. » Le Président d'agglomération M. BECHU promet 100 000 arbres dans les cinq prochaines années. Cette prise de conscience du Président de l'agglomération est fondamentale. Il relance monsieur le Maire sur le réchauffement climatique et les épisodes caniculaires, il n'a pas été donné de réponse positive aux deux demandes du groupe des mois de septembre précédents. Monsieur BODARD propose alors aujourd'hui ;

« Il y a un certain nombre de terrains communaux qui ne servent pas à grand-chose que ce soit dans les vallées inondables ou pas. Est-ce que vous accepteriez de mettre à disposition d'un groupe de concitoyens, d'une association, des terrains qui permettraient aux habitants qui le souhaiteraient de planter des arbres ? Avec les choses qui se passent à travers le monde, c'est fondamental de planter des arbres. Faire une ceinture forestière autour des zones d'habitat est très importante [...] » Il s'engage à planter, trouver les financements et ainsi aller dans le sens de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire entend cette demande et va se saisir de la question qui pourra être intégrée dans la réflexion actuelle du Plan de Paysage.

Monsieur GUEGAN est entièrement d'accord sur le principe et comme évoqué par monsieur le Maire cette question va être étudiée en sachant qu'il y a des zones bien spécifiques, que tout au bord du Louet, avec le site UNESCO il ne peut pas être planté toutes les essences possibles. La Collectivité prendra contact avec EDEN qui a fait le rapport sur la gestion des haies qui sont actuellement de 65 km sur la commune.

► **Monsieur AGUILAR :**

Concernant l'intercommunalité il tient à remercier monsieur le Maire concernant la réunion du 12 décembre 2018, qui a permis de rencontrer madame BIENVENU. C'était une réunion intéressante lors de laquelle il a été demandé des précisions concernant les piscines intercommunales. C'est un dossier qui tient à cœur des élus depuis un nombre d'années. En ce moment le pôle métropolitain a démarré une étude sur une éventuelle faisabilité du projet. Il a été étonné lors des vœux de monsieur le Maire que le sujet n'a pas été abordé, sachant que c'est une orientation intéressante.

► **Monsieur AUDOUIN :**

La cérémonie du 11 novembre 2018 a été très riche, il y aura des remerciements aux enseignants, aux enfants et bénévoles samedi matin à 11h00.

► **Madame PICHOT :**

Rappel du bal du Comité de jumelage le 26 janvier à 20h00 au Centre culturel Jean Carmet.

► **CONSEIL MUNICIPAL** : Prochaine séance le mardi 05 février 2019 à 19h00.

Clôture de la séance à 21 heures 05.